



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



15 engagements pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme

Feuille de route 2023-2025 ● Mai 2023



Éditos ●



Olivier Dusopt
Ministre du Travail,
du Plein emploi
et de l'insertion

Au cours du printemps et de l'été 2022, le secteur du tourisme a connu de fortes difficultés pour recruter 300 000 salariés saisonniers. Ces difficultés sont multi-dimensionnelles : d'abord, bien sûr, la crise sanitaire qui a touché de plein fouet le secteur et entraîné la reconversion d'un certain nombre de professionnels. Et puis, le dynamisme des créations d'emploi a engendré une forte concurrence inter-sectorielle dans les recrutements.

La feuille de route pour l'emploi des saisonniers du tourisme signe pour les trois années 2023-2025 une mobilisation du Service Public de l'Emploi en lien étroit avec les branches du tourisme. Elle porte 15 engagements pour mieux accueillir, orienter et accompagner vers l'emploi les travailleurs saisonniers, pour aider les entreprises à recruter et former pour fidéliser leurs salariés et, enfin, pour faciliter l'offre de logements temporaires.

En particulier, nous devons nous mobiliser, pouvoirs publics et branches professionnelles en tension, pour susciter une offre d'emplois adaptés pendant les périodes d'inter-saison. Trop peu de saisonniers parviennent à travailler au cours de ces périodes. C'est une perte de revenu pour ces derniers, c'est un profond gâchis pour notre économie.

Nous nous engageons avec mes deux collègues, les ministres chargés du Tourisme et du Logement, dans une approche structurante pour progressivement réduire les emplois vacants du Tourisme et donner à la France les conditions et les moyens de garder son rang de première destination touristique au monde.



Olivia Grégoire
Ministre déléguée
chargée des Petites et
Moyennes Entreprises, du
Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme

Au cœur du plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme (« Plan Destination France »), qui mobilise près de 2 milliards d'euros de crédits publics, l'un des premiers enjeux est de renforcer et pérenniser les emplois et compétences du secteur du tourisme.

Depuis la fin de la crise sanitaire de COVID 19, notre pays connaît, comme ses voisins européens, des tensions de recrutement dans le tourisme en général et plus spécialement dans le secteur des hôtels, bars, cafés et restaurants. Le rôle du Gouvernement doit être d'accompagner les Français vers ces emplois, que ce soit en changeant le regard sur ces métiers, en valorisant les formations ou en faisant mieux connaître les débouchés professionnels. En septembre 2022, une vaste campagne de communication a été lancée auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi pour présenter et promouvoir les métiers du tourisme. Cette campagne a été complétée cette année par la première édition de la semaine des métiers du tourisme, qui a permis en avril dernier l'organisation de plus de 1 300 événements partout en France pour faire découvrir le large panel de métiers que le secteur regroupe et qui participe à faire rayonner nos destinations française, partout sur notre territoire et à l'étranger.

L'emploi saisonnier qui génère 300.000 offres chaque année uniquement dans le secteur du tourisme mérite tout de même un traitement à part entière, ce que prévoit la feuille de route 2023-2025 laquelle s'articule autour de trois grands axes : l'orientation, le logement et la formation. C'est-à-dire savoir attirer les talents, les accueillir et les conserver en donnant à ces métiers de vraies perspectives de carrière et de développement.

Ces mesures sont et seront complétées dans le cadre du Comité de filière du tourisme, notamment en ce qui concerne le recrutement et la fidélisation des travailleurs saisonniers. C'est en effet avec la mobilisation de tous, Etat, collectivités, professionnels, que nous pourrons répondre à ces problématiques structurelles pour préserver la Destination France comme la première des destinations touristique au monde.



Olivier Klein
Ministre délégué à la Ville
et au Logement

Dans un monde où l'emploi est dynamique et la mobilité professionnelle est accrue, le logement doit s'adapter aux évolutions pour que les parcours résidentiels et professionnels s'articulent au mieux. Cette adaptation est nécessaire pour atteindre l'objectif du plein-emploi fixé par le Président de la République, elle est aussi nécessaire pour permettre aux travailleurs de se loger et de pouvoir accepter les offres d'emploi qu'ils souhaitent.

Elle est d'autant plus nécessaire pour les travailleurs saisonniers, dont la mobilité professionnelle implique des solutions spécifiques. Cette feuille de route pour les travailleurs saisonniers est pour moi l'occasion de souligner les dispositifs existants pour offrir des logements pour les saisonniers et les dynamiser quand c'est nécessaire.

Nous exonérons d'impôt les loyers des logements mis à disposition des saisonniers. Concrètement, les propriétaires de logements peuvent louer une partie de leurs logements à des saisonniers avec un loyer raisonnable et, dans ce cas, les revenus locatifs sont exonérés d'impôts. Dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat de nos compatriotes, cette mesure peut offrir un logement pour les travailleurs et un complément de revenu net pour les propriétaires.

Les communes peuvent aussi mobiliser leur parc social, en lien avec les bailleurs sociaux, pour loger des travailleurs saisonniers. Les bailleurs sociaux peuvent aussi choisir de labelliser certains logements de leur parc comme pouvant être attribués prioritairement à des jeunes de moins de 30 ans. Ce sont des pistes actuellement explorées par les bailleurs, tels que ceux du groupe Action Logement, et que nous devons généraliser dans les territoires où cela est pertinent.

Nous allons également mobiliser les logements des résidences universitaires dédiées aux étudiants pendant l'année académique, mais qui sont parfois vides pendant l'été. En lien avec les bailleurs sociaux et les gestionnaires, je souhaite mieux identifier ces logements pour maximiser leur mobilisation.

Enfin, je souhaite conserver une dynamique d'innovation pour cette problématique singulière. Des expérimentations sont conduites sur le territoire national par les préfets, les élus, les entreprises locales, et je souhaite y apporter notre concours et notre aide pour lever tous les freins qui pourraient apparaître.

Sommaire

Permettre à chaque saisonnier de pouvoir vivre de son travail, de se loger correctement et de se former	6
Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers	8
Recruter et former plus efficacement	11
Encourager l'offre de logement pour les saisonniers	14

Permettre à chaque saisonnier de pouvoir vivre de son travail, de se loger correctement et de se former

La France reste la première destination touristique mondiale depuis de nombreuses années. Le tourisme offre de nombreuses opportunités d'emplois et constitue également une voie privilégiée d'insertion pour les plus jeunes et les demandeurs d'emploi. Ce sont avant tout des métiers résolument tournés vers l'autre, vers la découverte et l'accompagnement, des métiers qui font sens, pour permettre à chaque voyageur de garder un souvenir inoubliable.

Le tourisme Français a la chance de pouvoir compter sur un tourisme 4 saisons, grâce à la diversité de ses destinations et de l'offre touristique proposée, ou par la temporalité des événements culturels et sportifs. Le secteur du tourisme emploie environ 300 000 saisonniers chaque année. Cette saisonnalité est également un levier pour découvrir un métier, constituer un vivier de recrutement et créer des vocations. L'emploi saisonnier doit être le commencement d'une réflexion pour inciter jeunes et demandeurs d'emplois à se tourner vers ces métiers à plus long terme.

Le secteur connaît de fortes difficultés de recrutement qui se sont accrues sous l'effet de la crise sanitaire puis de la reprise, avec une forte intensité d'embauche. De nombreux postes restent non pourvus. La branche de l'hôtellerie-restauration fait par exemple, face à un déficit du nombre de saisonniers et à des tensions de recrutements particulièrement exacerbées sur la saison estivale 2022 et hivernale 2022-2023. Sur cette période, 65 000 postes de saisonniers n'ont pas pu être pourvus faute de candidats.

Face à cette situation, les acteurs publics et privés de l'emploi et de la formation professionnelle se mobilisent pour proposer des solutions concrètes pour développer les métiers saisonniers, que ce soit en augmentant les salaires, du côté des professionnels, ou en valorisant et augmentant les moyens des filières professionnelles et d'apprentissage ainsi que les formations, comme le fait l'Etat.

Depuis deux ans, le gouvernement, met en œuvre, aux côtés des branches et des entreprises de l'hôtellerie-restauration, le Plan de réduction des tensions de recrutement pour augmenter le vivier de candidats constitués de demandeurs d'emploi aptes à occuper les métiers en tension.

L'effort de formation des demandeurs d'emploi a été amplifié pour répondre aux besoins des entreprises et simplifier le recours à la formation pour les entreprises notamment pour les métiers de serveurs, de réceptionnistes en hôtellerie, les plongeurs, les employés d'étage, les employés polyvalents d'hôtellerie et de la restauration, et les cuisiniers. Ainsi, depuis le lancement du plan, plus de 177 000 offres d'emploi ont été enregistrées dans les métiers de l'hébergement et de la restauration et 81 % de ces offres ont été satisfaites.

D'autres solutions opérationnelles peuvent être mises en place. Celles-ci doivent être adaptées aux besoins des différents profils de saisonnier, de ceux qui en ont fait leur carrière aux saisonniers en reconversion, en passant par les jobs étudiants.

Elles doivent aussi jouer sur les différents facteurs d'attractivité des métiers saisonniers, pour attirer et fidéliser les publics. En particulier, la question du logement, de la formation et la valorisation des compétences est essentielle pour recruter mais aussi proposer des parcours adaptés aux aspirations des saisonniers. L'enjeu de la formation est primordial : en effet, aujourd'hui, seul un saisonnier sur cinq déclare s'être formé avec un objectif professionnel au cours des douze derniers mois.

C'est pourquoi le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, la ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, aux côtés des branches professionnelles, réaffirment leur mobilisation à travers **une feuille de route co-construite pour les saisonniers sur les trois prochaines années et qui s'articulent autour de trois objectifs :**

- mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers ;
- recruter et former plus efficacement, y compris en inter-saison ;
- faciliter le logement des saisonniers.

Cette feuille de route à vocation à s'enrichir progressivement au cours des trois années, ses résultats feront l'objet d'un bilan périodique et ses objectifs seront éventuellement réorientés dans le cadre du Comité de filière du Tourisme.

Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers

Pérenniser la semaine des métiers du tourisme

Il est impératif de conquérir et reconquérir les talents pour remédier à la pénurie de main d'œuvre à laquelle fait face le secteur. C'est une condition essentielle pour maintenir la qualité de l'accueil et de l'offre dans nos établissements touristiques, qui font de la France la première destination mondiale. Le Plan Destination France prévoit de nombreuses actions en ce sens, notamment : le lancement d'une campagne de communication sur les métiers du tourisme en 2022 et 2023, l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation et la création d'une semaine dédiée aux métiers et formations du tourisme dont la première édition a eu lieu en avril 2023 et qui a permis la mise en place de plus de 1300 événements labellisés « Semaine du tourisme » en métropole et Outre-Mer.

Objectif ●

Fort du succès de sa première édition, la « Semaine des métiers du tourisme » a vocation à être pérennisée. L'objectif pour les futures éditions est de doubler le nombre d'événements organisés sur l'ensemble du territoire pour atteindre environ 2500 événements d'ici 2025. Une telle initiative qui perdure sur plusieurs années permettra de poursuivre le travail de découverte de ces métiers de passion avec deux buts : accroître l'attractivité de ces métiers et susciter des vocations aussi bien chez les jeunes que chez les demandeurs d'emploi.

Multiplier l'installation de guichets saisonniers

Le Plan Destination France contient un volet visant à développer les guichets saisonniers, physiques ou dématérialisés, sur l'ensemble du territoire. Ces guichets ont pour fonction d'aiguiller les démarches des saisonniers dans différents domaines de leur vie personnelle, administrative et professionnelle. Ils doivent ainsi permettre un accès lisible et facilité aux informations tenant en particulier à la recherche d'emploi et de logement ainsi qu'aux solutions de mobilité. A l'été 2022, 57 guichets saisonniers existaient dans 6 régions.

Objectif ●

La poursuite du déploiement des guichets saisonniers en doublant leur nombre d'ici 2025, afin de parvenir à environ 100 guichets sur l'ensemble du territoire.

Accompagner les saisonniers dans la recherche de solutions d'emplois et de formations pendant l'intersaison

La fin de la saison ne doit pas marquer la fin de l'emploi. Pour accompagner les saisonniers dans leur recherche d'emploi ou de formation en période « hors saison », Pôle emploi et les missions locales organiseront des réunions physiques ou dématérialisées, destinées à informer les

saisonniers, avant la fin de chaque saison, des solutions d'emploi ou de formation disponibles pendant l'intersaison.

Objectif ●

Pôle emploi et les missions locales organiseront de réunions d'information à titre expérimental à la fin de la saison estivale 2023 dans 15 territoires touristiques les plus touchés par les tensions de recrutement saisonnier. Sous condition d'un bilan positif, ces réunions d'information seront généralisées sur l'ensemble du territoire à partir de 2024.

Accompagner les employeurs dans la fidélisation des saisonniers

Un besoin a été identifié, notamment par les entreprises de la branche l'hôtellerie et de la restauration, de fidéliser les saisonniers d'une année sur l'autre. Ainsi, Pôle Emploi organisera avec les représentants des fédérations du secteur des réunions, physiques ou dématérialisées, destinées à informer les employeurs sur les solutions mises en place par leurs pairs pour fidéliser leurs saisonniers (promesses d'embauche pour la saison prochaine, accès facilité à un logement à prix raisonnable, négociations sur l'organisation du temps de travail, etc.).

Objectif ●

Pôle emploi organisera ces réunions à titre expérimental à la fin de la saison estivale 2023 dans 15 territoires touristiques les plus touchés par les tensions de recrutement saisonnier. Sous condition d'un bilan positif, ce type de réunions sera généralisé sur l'ensemble du territoire à partir de 2024.

Première édition de la semaine du Tourisme en 2023

La première édition de la Semaine des métiers du tourisme, qui a accueilli plus de 80 000 visiteurs, s'est tenue du 3 au 9 avril 2023 en métropole et en Outre-Mer. A cette occasion, plus de 1 300 événements ont été organisés dans toute la France par les réseaux d'opérateurs de l'Etat nationaux ou régionaux et les Régions en lien avec les professionnels du tourisme (service public de l'emploi, écoles, universités, entreprises du tourisme, fédérations professionnelles, offices de tourisme, etc.) pour faire connaître les métiers et formations du tourisme ainsi que de renforcer l'attractivité de la filière touristique auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi. Les événements de cette première édition ont été variés : forums de métiers pour permettre aux jeunes et demandeurs d'emploi de découvrir certaines professions et rencontrer des recruteurs potentiels, visites et interventions en classe pour aller à la rencontre des élèves et étudiants, animations telles que des portes ouvertes de monuments historiques, des jeux d'immersion ou des visites d'entreprises, etc.

Le 7 avril 2023, la ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire, a ouvert les portes de Bercy à 500 collégiens, lycéens et étudiants pour leur faire découvrir les métiers et formations du tourisme. Formations et démonstrations ont été présentées par une trentaine d'exposants pour permettre aux jeunes de s'immerger, notamment, dans le rôle d'un agent d'accueil, d'un guide conférencier, d'un restaurateur ou d'une hôtesse de l'air. Des conseillers et recruteurs étaient également présents pour informer sur les opportunités d'emploi dans le secteur.

Les guichets saisonniers

Un recensement réalisé en 2022 a permis de relever une cinquantaine de structures s'apparentant à des guichets saisonniers, par exemple :

1-Espace saisonnier Pays du Mont-Blanc (Haute-Savoie) (saison-mont-blanc.fr)

Cet espace est entièrement dédié aux saisonniers et aux employeurs et leur propose différents services :

- ✓ **Pour les saisonniers** : aide à la recherche d'emploi ; aide à la rédaction des CV et lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche
- ✓ **Pour les employeurs** : aide au recrutement de saisonniers, diffusion des offres d'emploi, information sur les dispositifs d'aides aux recrutements

Au-delà du site internet, il dispose d'une permanence d'accueil à Chamonix et d'une animatrice joignable par mail et par téléphone.

2-Espace France Services du Briançonnais (Hautes Alpes)

La maison des saisonniers a rejoint l'espace France Services en 2020. Ainsi, les saisonniers du territoire bénéficient d'une offre de service complète : aides relatives à l'emploi, à la formation, au logement, ou aux démarches administratives.

En complément, la diffusion des offres d'emploi est réalisée sur un portail numérique : « Esprit Saison » accessible 24h/24 et 7j/7

Site internet : [Portail des saisonniers et des entrepreneurs | Esprit Saison](#)

3- Maison départementale de l'emploi saisonnier (Charentes Maritimes)

La maison des saisonniers, dédiée aux saisonniers du tourisme et de l'agriculture, propose des forums d'emplois saisonniers, des permanences d'information, des ateliers de préparation aux emplois saisonniers mais également des liens avec les professionnels de la montagne afin d'assurer une complémentarité d'emploi.

Site internet : <https://la.charente-maritime.fr/emploi-insertion/lemploi-saisonnier>

En complément, une plate-forme au service de l'emploi local saisonnier et permanent a été développée par le département des Charentes Maritimes :

Site internet : <https://emploi17.fr/>

Recruter et former plus efficacement

Systematiser le dépôt des offres d'emplois saisonniers auprès de Pôle Emploi par les entreprises touristiques et accroître le nombre de périodes d'immersion des jeunes et demandeurs d'emploi

Il est question de renforcer le recours par les entreprises du tourisme et les demandeurs d'emplois à la plateforme [« Immersion facilitée »](#). Mise à disposition par Pôle emploi, cette plateforme permet aux entreprises d'accueillir des candidats potentiels et leur permettre de découvrir la réalité d'un métier, son quotidien, ses avantages et ses exigences. Plus de 9 employeurs sur 10 y ayant eu recours la recommandent à d'autres entreprises. Environ 7 000 entreprises des secteurs touristiques sont référencées sur la plateforme « Immersion facilitée ».

Par ailleurs, il s'agira de partager les CV entre les différentes plateformes d'emplois. Les candidats souhaitant travailler dans les secteurs des cafés hôtels restaurants peuvent également utiliser le site « monCVnum.fr » - co-créé par Pôle Emploi, les services de l'Etat et les branches professionnelles. Ils peuvent désormais renseigner en quelques minutes leur profil, leurs compétences. Les employeurs peuvent consulter cette base CV pour proposer des offres aux candidats et trouver ainsi leurs prochains saisonniers.

Objectif ●

Il s'agira de tripler le nombre d'entreprises des secteurs du Tourisme inscrites sur la plateforme « Immersion facilitée », et donc de parvenir à près de 21 000 entreprises inscrites, pour développer plus largement les mises en situation qui sont l'un des meilleurs moyens de découvrir et de pratiquer un métier afin de mieux l'appréhender.

Développer des opportunités de contrats « complémentaires » pour assurer une activité aux saisonniers tout au long de l'année

Parmi les saisonniers récurrents d'une année sur l'autre, un grand nombre n'ont pas d'autre activité pendant la période dite « intersaison ». Ces derniers doivent donc recourir à l'assurance-chômage pendant l'intersaison et subissent une perte de revenu importante.

Objectif ●

L'Etat développera des partenariats territoriaux avec un certain nombre de secteurs soumis également à de fortes tensions de recrutement (par exemple restauration collective). Il s'agit d'identifier les possibilités de collaboration entre des entreprises qui pourraient recourir de façon complémentaire aux compétences des saisonniers qui sont libérés de la saison touristique.

Accroître l'effort de formation des saisonniers *via* les formations courtes

La formation est un levier important pour attirer, stabiliser et fidéliser les saisonniers les plus précaires ou de passage et les insérer sur le marché du travail. Cependant, les saisonniers rencontrent plusieurs freins pour accéder à la formation : préférence pour la formation « sur le tas », difficultés pour les employeurs à se séparer d'un salarié sur une journée ou plus, complexité pour identifier les aides et les financements possibles, etc. Pour couvrir les besoins de la branche et d'accélérer l'acquisition des compétences indispensables aux métiers du tourisme, il est envisagé de mobiliser plusieurs leviers :

- Déploiement de Préparation Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) plus courtes sur des blocs de compétences (35 à 70h contre une centaine d'heure habituellement).
- Mobilisation par les Régions de formations courtes d'adaptation au poste, sur le modèle des POEC.
- Mobilisation de formations individuelles avec des possibilités de sessions collectives en réponse à des besoins de plusieurs entreprises qui auraient déposé une demande individuelle auprès de Pôle Emploi.

Objectif ●

Recruter 10 000 demandeurs d'emploi dans les métiers du tourisme en les formant sous des formats courts sur les trois années 2023-2025.

Flécher 10 M€ pour la formation des salariés saisonniers

Le FNE-Formation est outil d'appui aux mutations économiques qui accompagne les entreprises proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés. Le taux de prise en charge financière par l'Etat varie entre 50% et 70% des coûts pédagogiques selon la taille de l'entreprise. En 2023, ce dispositif est notamment mobilisable pour soutenir les besoins en formation des saisonniers et salariés recrutés pour l'organisation des grands événements sportifs tels que la coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Objectif ●

Une enveloppe de près de 10 millions d'euros par an¹ sera ainsi spécifiquement dédiée à la formation des saisonniers.

¹ Sous réserve des crédits obtenus en loi de finances sur le FNE-formation en 2024 et en 2025

Les DEFI (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives) :

Un exemple de réponse sur mesure aux difficultés de recrutement, une formation adaptée aux besoins en compétences des entreprises et la garantie d'accès à l'emploi pour les personnes formées !



Les opérations DEFI sont construites avec les organismes de formation, les entreprises, les partenaires de l'orientation et de l'emploi, les acteurs du développement économique sur le territoire pour répondre de manière réactive aux besoins qui s'expriment sur certaines filières. Elles permettent notamment de s'adapter aux attentes spécifiques des entreprises qui s'engagent et s'impliquent dans l'élaboration et la construction de la formation.

Co-financées par le Plan d'investissement dans les Compétences et pilotées par la Région Centre-Val de Loire, ces formations sur mesure permettent aux personnes en recherche d'emploi de développer les compétences spécifiquement recherchées par les entreprises. Leur efficacité est palpable, avec 84% d'insertion en emploi en moyenne à 6 mois.

Cuisinier.ière, serveur.se, employé.e d'étage... autant de besoins d'emploi qui peuvent donner lieu, pendant l'inter-saison, à la mise en place de Défi au bénéfice des saisonniers et des entreprises au plus près des territoires. D'ores et déjà, 7 Défi ont été déployés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration-tourisme dans la région Centre Val de Loire pour 70 emplois à la clé.

Encourager l'offre de logement pour les saisonniers

Création d'une plateforme recensant les offres de logements pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux

La plateforme numérique « mes aides » intégrera, à partir de juin 2023, les offres de locations de logements disponibles pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux pour permettre aux saisonniers de trouver plus facilement et plus rapidement des logements à prix raisonnable.

Objectif ●

Viser une exhaustivité de l'offre publique et associative de locations de logements saisonniers d'ici 2025, afin d'accroître la visibilité des offres existantes

Ouvrir les chambres des internats scolaires et universitaires à la location pour les saisonniers pendant la période estivale

L'Etat ouvrira à la location dès l'été 2023, 1300 chambres universitaires des CROUS et des bailleurs sociaux dans les grandes villes universitaires à proximité des pôles touristiques les plus importants. Ces ouvertures seront renforcées durant les saisons suivantes pour accentuer l'offre disponible en matière de logement et permettre à chaque saisonnier de pouvoir disposer d'un logement accessible en termes de prix.

Objectif ●

Ouvrir 6000 logements au sein des internats scolaires et universitaires d'ici 2025.

Encourager les propriétaires privés à mettre en location leur logement au profit des travailleurs saisonniers par la promotion d'un dispositif fiscal

Les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, sous réserve que les pièces louées constituent la résidence principale ou temporaire d'un travailleur saisonnier, dès lors que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables.

Objectif ● Maintenir dans un premier temps cette exonération jusqu'à juillet 2024 et en tirer un bilan à l'issue.

Encourager les agréments de résidences et de logements relevant de l'article 109 loi ELAN pour les jeunes saisonniers dans les zones touristiques

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a créé un dispositif permettant de réserver prioritairement des logements sociaux à des jeunes salariés de moins de 30 ans, pour des durées de moins d'un an. Des opérations ont déjà été initiées et font la preuve que ce modèle peut être adapté aux besoins. Depuis la création de ce dispositif, 2 089 logements de ce type ont été agréés, dont 678 en Occitanie et 382 en Nouvelle-Aquitaine.

Objectif ●

1 000 nouveaux logements agréés dans le parc social nouveau ou existant dans des départements les plus touristiques

Location des internats des lycées aux saisonniers – Exemple de la Bretagne

C'est une expérience faite à l'été 2022 qui s'est avérée concluante et qui sera étendue à d'autres établissements pour cette année 2023 : la Région Bretagne met à disposition des communes ou communautés de communes les internats de ses lycées, inoccupés en juillet et août, pour y héberger des travailleurs saisonniers, confrontés à la difficulté de se loger en période estivale. Concrètement, après signature d'une convention associant Région, la commune ou l'intercommunalité, lycée et entreprises ou Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie, les saisonniers peuvent prendre possession des lieux.

Contre un loyer d'environ 300 € /mois correspondant aux stricts coûts de fonctionnement des lieux, chacun dispose d'une chambre individuelle accessible 24h/24 et 7 jours/7 ainsi que d'espaces partagés. Sans ces solutions de logement, nombreux seraient ceux qui auraient renoncé à postuler à ces emplois saisonniers, ne trouvant pas à se loger à proximité et ce, alors que Pôle emploi estimait l'année dernière à 50 000 emplois saisonniers proposés en Bretagne.

Accompagner les dispositifs existants de mobilisation de logements du parc social

Les organismes de logement social peuvent louer, meublés ou non, des logements, à des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale ou à des associations déclarées ayant pour objet de les sous-louer meublés, pour une durée n'excédant pas six mois, à des travailleurs dont l'emploi présente un caractère saisonnier. Ce système peut être également mis en place au bénéfice d'entreprises contractualisant avec les CCAS, selon les besoins.

Objectif ●

Accompagner, par les préfets de département, la signature de nouvelles conventions entre les bailleurs et les CCAS dans les communes particulièrement concernées par des enjeux de logements des saisonniers.

Etendre la garantie d'Etat « Visale » aux saisonniers

Un futur locataire (salarié, fonctionnaire, étudiant, apprenti...) peut demander à Action Logement de se porter garant de sa location à certaines conditions. A ce jour ce dispositif ne s'appliquait pas aux saisonniers.

Objectif ●

Tout en conservant le ciblage de la garantie vers les publics les plus fragiles, Action Logement étudiera, en lien avec l'Etat, d'ici le 31 décembre 2023, l'extension de Visale aux travailleurs saisonniers.

Évaluer et améliorer le bail mobilité au profit des saisonniers

Créé en 2018, le bail mobilité est un bail, d'une durée de 1 à 10 mois non renouvelable, signé entre le propriétaire d'un logement meublé et un locataire considéré comme occupant temporaire, en particulier un locataire saisonnier. Les premières remontées de bilan font état d'une faible pénétration de ce type de contrat dans le marché locatif. En lien avec les fédérations professionnelles, une évaluation sera réalisée, pour adapter ce bail aux contraintes du logement des saisonniers, en vue de poursuivre l'amélioration structurelle des dispositifs existants.

Objectif ●

Évaluer d'ici l'été 2024 le dispositif de bail mobilité par une enquête avec les fédérations professionnelles pour en proposer une réforme adaptée aux saisonniers au besoin

Poursuivre une logique d'expérimentations et de création de nouvelles solutions sur les zones touristiques

La mobilisation de tous les partenaires agissant pour le logement des salariés, en particulier des collectivités locales et du groupe Action Logement, partenaire essentiel, sera initiée dans les départements aux enjeux les plus importants.

A titre d'exemple, une expérimentation est d'ores et déjà envisagée en Nouvelle-Aquitaine, notamment pour mettre en place des logements modulaires déplaçables dédiés, lors de l'été, au logement des saisonniers et, en période hivernale, à d'autres utilisations. Elle réunit l'Etat, les collectivités, les entreprises, les bailleurs et le groupe Action Logement, pour identifier les conditions de réussite.

Objectif ●

15 engagements pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme

Accompagner deux territoires à titre expérimental durant l'année 2024.

Contacts presse
Cabinet d'Olivier Dussopt
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
01 49 55 32 21

Cabinet d'Olivia Grégoire
presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 46 23

Cabinet d'Olivier Klein
secretariat.boubekeur@ecologie-territoires.gouv.fr
01 40 81 14 47 - 01 40 81 10 71

Crédits photos :

Couverture : Adobe Stock

Olivier Dussopt : Ministère sociaux/Dicom/Tristan Reynaud/Sipa press

Conception : Dicom des ministères sociaux – Avril 2023